

1. Objectif du formulaire

L'article 19 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif à la gestion de l'espace de numérotation nationale et à l'attribution et au retrait des droits d'utilisation de numéros (M.B. du 28 juin 2007) stipule que "*la capacité de numérotation est seulement attribuée si pendant le délai de réservation la capacité de numérotation est effectivement mise en service pour les objectifs déclarés. La date de mise en service est communiquée par écrit à l'Institut au moins trois jours à l'avance*".

La mise en service de la capacité de numérotation dans ce contexte signifie que les numéros sont déjà implémentés de manière telle qu'ils peuvent recevoir des appels/messages ou qu'ils sont utilisés pour établir des appels/messages entre autres en envoyant l'identification de la ligne appelante (CLI) ou encore qu'ils sont utilisés comme support pour l'acheminement de l'appel/du message (par ex. pour les codes "national signalling point").

Le présent formulaire a pour objectif d'appliquer de manière simple l'obligation légale de notification décrite ci-dessus.

2. A compléter par la partie qui souhaite une attribution

Nom de la partie qui souhaite une attribution :

Type de capacité de numérotation (ex. : numéros géographiques) :

Indication de la capacité de numérotation et date de mise en service :

Remarques (si nécessaire) :

3. Procédure

Le soussigné s'engage à informer immédiatement l'IBPT de toute modification qui aurait pour effet que la notification susmentionnée ne correspondrait plus à la réalité, ainsi que de toute cessation d'activités.

Lieu et date

Nom

Signature

Le présent formulaire peut être transmis

- par fax : +32 2 223 11 28

- par e-mail - uniquement au format PDF à :
numbering@ibpt.be

- ou par courrier à l'adresse suivante :

IBPT - Service Numérotation

Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10

1000 Bruxelles